

Troyes



Projet pédagogique des vacances de printemps

Du 22 avril au 03 mai 2024



Accueil de loisirs Jules Guesde



SOMMAIRE

Présentation	P.3
Rappel des principaux éléments du Projet Educatif.....	P.4
Les principales valeurs transmissent.....	P.5
Les douces violences.....	P.8
Punition/sanction/réparation.....	P.9
Objectifs et projet mis en place.....	P.11
Présentation de l'Accueil de Loisirs.....	P.12
Journée type	P.14
Fonctionnement des Accueils de Loisirs de la Ville de Troyes.....	P.15
Les moyens humains.....	P.21
Les moyens matériels et partenariats.....	P.26
L'accueil des enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique.....	P.27
Les sorties, déplacements et transports.....	P.28
L'activité physique et règlementée.....	P.29
Les attentes et besoins des enfants	P.30
Plannings d'activités.....	P.34
Fiches projets.....	P.35



PRESENTATION

La Ville de Troyes est située au cœur de la Champagne méridionale, dans le département de l'Aube, au sud-est de Paris (1h 30) et au carrefour d'axes routiers et autoroutiers.

Troyes est une ville accueillante, attrayante à taille humaine (60 750 habitants – INSEE 2014), située au centre de la communauté d'agglomération, Troyes Champagne Métropole, de 168 350 habitants.

Elle offre, à 160 km de la capitale, un cadre de vie dynamique et d'une qualité exceptionnelle ainsi que de réelles perspectives de développement économique. Son patrimoine industriel, naturel, muséal, de l'art de vivre, civil et religieux, est remarquable et est un atout de valeur qui attire chaque année de nombreux touristes. www.ville-troyes.fr

Depuis 2018, en réponse à la demande des familles, la semaine scolaire est répartie sur 4 jours, lundi, mardi, jeudi et vendredi. Les Accueils de Loisirs sont donc ouverts tous les mercredis et durant les vacances scolaires

En 2021, pour répondre aux défis de territorialisation et de coopération, la ville de Troyes et la CAF de l'Aube s'engagent dans la mise en œuvre d'une « Convention Territoriale Globale » (CTG) de services aux familles, qui à terme permettra de renforcer nos partenariats de projet sur les champs d'intervention partagés : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale, le logement, l'accès aux droits, ...

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Le projet éducatif de la ville y est inclus.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

Au travers d'un projet éducatif ambitieux, les accueils de loisirs de la Ville de Troyes s'engagent à mettre en place des activités éducatives de qualité à destination de tous les enfants.

Ils sont un mode d'accueil éducatif des enfants proposé à titre facultatif. Non sectorisés, ils sont organisés en complémentarité des projets d'école et périscolaire.

Ce socle constitue une culture commune à laquelle tous les acteurs éducatifs doivent contribuer.

Ainsi, les projets des Accueils de Loisirs développés sur ces temps et les activités qui en découlent doivent nourrir et enrichir les apprentissages des enfants.

Dans cette démarche d'éducation partagée, les Accueils de Loisirs municipaux promeuvent la laïcité, la mixité et l'égalité d'accès aux activités.

Le présent projet pédagogique est élaboré par les directeurs des accueils de loisirs en partenariat avec les animateurs, en référence au projet éducatif de la Ville de Troyes. Il doit permettre de répondre précisément aux questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des accueils de loisirs, indique les moyens humains, matériels et organisationnels de mise en œuvre ainsi que les choix pédagogiques choisis par l'équipe.

Rappel des principaux éléments du Projet Educatif

Troyes, Ville Amie des enfants, place l'enfant au cœur de la réflexion éducative. La Convention Internationale des Droits de l'enfant avec son article 29 donne ainsi un cadre général de référence en la matière, sur lesquels les équipes pédagogiques doivent s'appuyer :

Favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités ;

- Inculquer à l'enfant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies ;

- Inculquer à l'enfant le respect de ses parents, de son identité, de sa langue et de ses valeurs culturelles, ainsi que le respect des valeurs nationales du pays dans lequel il vit, du pays duquel il peut être originaire et des civilisations différentes de la sienne ;

Préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques, nationaux et religieux, et avec les personnes d'origine autochtone ;

- Inculquer à l'enfant le respect du milieu naturel.

Les principales valeurs transmises :

L'équipe de directeurs du Service Enfance Jeunesse a à cœur de placer l'Enfant au cœur des préoccupations, ce qui sous-entend d'être en accord avec les principes suivants :

L'enfant est une personne à part entière, il doit donc être traité comme nous le ferions avec un autre adulte, et a donc les mêmes droits fondamentaux :

Le droit de ressentir et exprimer ses émotions :

Comme chacun d'entre nous, l'enfant ressent toutes sortes d'émotions que nous devons accueillir SEREINEMENT et lui apprendre à exprimer et gérer. Il a donc le droit de se sentir en colère, triste, stressé, apeuré... Ce n'est en aucun cas signe de caprices, mauvaise éducation etc. Notre rôle est donc, comme nous le ferions avec un collègue, un membre de sa famille etc., d'aider l'enfant à exprimer ses émotions et de les comprendre en faisant preuve d'empathie. Voici donc les comportements à proscrire :

- Porter un jugement sur telle ou telle émotion exprimée (pleurs, cris, « crises » ...)
- Hausser le ton sur un enfant
- Sanctionner un enfant qui exprime une émotion



COMMENT LES RECONNAÎTRE ?

Contraindre, ignorer, forcer, manipuler, se moquer...
Si notre geste, notre habitude ou notre comportement nous paraît étonnant voire insensé envers l'adulte, alors il est probable que cela rentre dans la catégorie des douces violences.

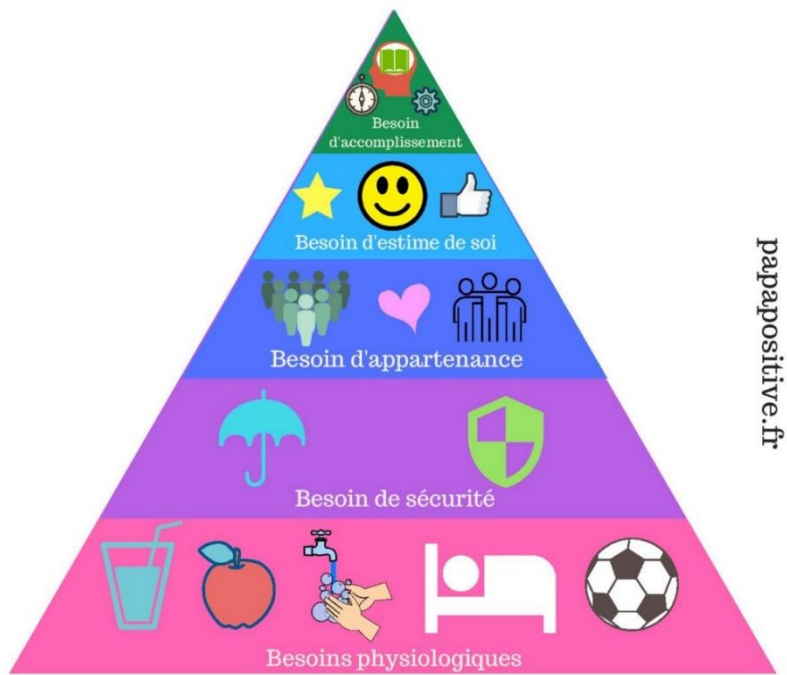
Le droit à la différence :

Comme chacun d'entre nous, l'enfant est une personne à part entière, UNIQUE donc DIFFERENTE par essence, savant mélange entre l'éducation que lui donne ses parents, son histoire et vécu personnel, ses origines, sa culture et ses propres difficultés et particularités. Notre rôle est donc de prendre en compte ces particularités pour le comprendre et répondre à ses besoins. Qu'il soit atteint d'une pathologie, « remuant », introverti, sollicitant à l'extrême, bagarreur, très câlin, indépendant, qu'il ne parle pas notre langue ou n'agisse pas comme nous, il en a parfaitement le droit. L'idée est de poser un cadre à la fois sécurisant et bienveillant afin que chacun puisse trouver sa place au sein du groupe et puisse être lui-même, notre représentation de l'enfant « sage et obéissant » n'ayant pas de valeur ici. Rappelons-nous seulement que, comme notre responsable de service l'a rappelé à l'ensemble des directeurs :



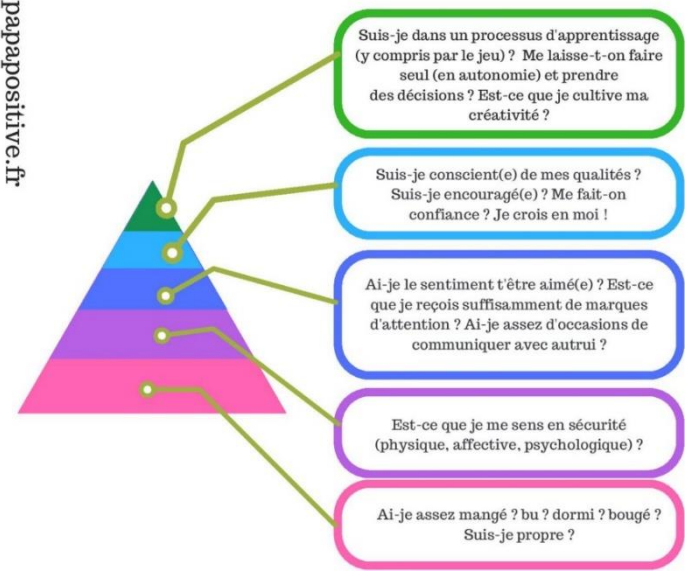
Le droit de ne rien faire ou de ne pas participer à une activité :

L'enfant a totalement le droit de choisir de participer ou non à une activité, ou simplement ne rien faire, l'essentiel étant qu'il soit en mesure de faire ses propres choix, mais aussi d'en assumer les conséquences. Notre rôle consiste à observer l'enfant, le questionner sur ses envies et proposer des activités qui lui correspondent. A nous d'être imaginatifs et originaux dans nos propositions d'activité. Par exemple, si je constate que plusieurs enfants s'énervent pendant une activité créative, j'en déduis qu'ils expriment le besoin de bouger. Je réagis donc en proposant une pause de l'activité pour passer à une activité dynamique afin de répondre au maximum à leur besoin. Pour information, la pyramide de Maslow regroupe les différents besoins humains :



papapapositive.fr

papapapositive.fr



Enfin, le Service Enfance Jeunesse a décidé de travailler et de faire travailler les équipes d'animation plus particulièrement sur deux domaines étroitement liés qui lui tiennent particulièrement à cœur : La lutte contre les Douces Violences et le « STOP PUNITIONS »

Les douces violences



Cet été, le service AEJ a décidé de porter une attention particulière à la bienveillance et à la communication non violente au sein des AL Troyens. Nous souhaitons remettre en question nos postures vis à vis des **douces violences**.

Les douces violences, c'est quoi ?

Ce sont ces petits gestes brefs du quotidien, non prémédités, souvent induits par l'impatience de l'adulte.



Quelques exemples

« c'est pas grave/ c'est rien, attention », « ne...pas », « pleure pas », « t'es pas une fille/un bébé... », jugement de valeur du type, « c'est pas bien, c'est mal », comparer les enfants, obliger à jouer/manger /dormir, surnom péjoratif, « il a encore fait pipi », « c'est moi l'adulte », « tu es un grand montre l'exemple », « dépêche-toi ».

Comment les reconnaître ?

Contraindre, ignorer, manipuler, se moquer... Si notre geste, notre habitude ou notre comportement nous paraît étonnant voire insensé envers l'adulte, alors il est probable que cela rentre dans la catégorie des douces violences.



BOCAL !

Pour y remédier, nous mettrons en place le bocal de la bienveillance. Chaque adulte, aura 10 papiers contenant ses initiales. Lorsqu'il aura recours à une douce violence ou manque de bienveillance, il devra mettre un de ses papiers dans un bocal. L'équipe fera le point en fin de semaine.



Service SAEJ Ville de Troyes

PUNITION / SANCTION / REPARATION



Dans le langage courant, on a tendance à considérer sanction et punition comme synonymes. Il s'agit de faire respecter le pouvoir des adultes sur les enfants en ayant recours à des moyens disciplinaires pour supprimer les comportements non acceptables. Or il existe une différence entre punition et sanction car on peut envisager la discipline sous deux angles radicalement différents :

- la dimension répressive qui concrétise le pouvoir du fort (l'adulte) sur le faible (l'enfant) : on est alors dans le registre de la punition,
- la dimension réparatrice qui est justifiée par des règles connues par tous (adultes et enfants) et acceptées par avance : on est alors dans le registre de la sanction.

La punition est :

- entièrement décidée par la personne en situation de pouvoir et est donc souvent ressentie comme injuste
- complètement ou partiellement subjective et pourra varier d'un individu à un autre (en fonction du niveau d'agacement ou de fatigue, de sa préférence pour tel enfant...)
- arbitraire car elle dépend du bon vouloir de l'individu en position de supériorité
- une réaction (souvent émotionnelle) à un comportement *perçu* comme une transgression ou une faute
- prise pour accentuer la culpabilité ou servir d'exemple et non pour réparer
- un châtiment sans rapport avec la faute

Punir c'est faire preuve de pouvoir et de puissance, en plaçant l'enfant dans l'impuissance et la soumission.

La sanction est la conséquence naturelle d'un acte, c'est une réponse à une transgression.

La sanction éducative intervient lorsqu'il y a transgression d'une limite ou d'une règle. Elle ne vise qu'au rappel et à l'existence de celles-ci. Ce qui est bien différent pour la punition qui peut faire mal, blesser, humilier, rabaisser...

Elle permet de :

- réinscrire l'enfant dans l'existence d'une règle et donc de le réintégrer au sein d'un collectif (la sanction n'a pas pour vocation la vengeance)
- rétablir une relation altérée par une souffrance commise de l'un sur l'autre
- recréer du lien, de l'amitié. Elle s'appuie sur le double principe d'accorder à la victime le soulagement et de permettre à l'autre de l'apaisement, du rachat, un pardon. En ce sens, il semble que la nature de la réparation n'appartient qu'aux protagonistes du conflit. Ce serait contraire à cette idée que de l'imposer ou plus, d'en imposer la forme, par exemple avec le récurrent « va t'excuser ! ». C'est donc à celui qui se reconnaît en erreur de faire la démarche de proposer lui-même une réparation et à la « victime » de l'accepter ou pas.
- réparer autrui et aussi se réparer soi-même
- servir de référence éducative dans le sens où elle place l'enfant devant sa propre auto responsabilisation

La sanction doit :

- être expliquée
- être tenue
- être mesurée
- être juste
- être limitée dans le temps
- être proportionnelle à la gravité de la faute
- être réversible (possibilité de réparation)
- être immédiate (dans la mesure du possible)
- concerner la faute commise
- être en réponse à l'indignité d'un acte et non à l'indignité d'une personne (on sanctionne parce que l'enfant a volé, pas parce qu'il est un voleur)

Elle suppose des conditions : l'existence d'une référence : loi, règlement, consensus



La punition fait mal, la sanction fait grandir

et n'oublions pas de saluer et de valoriser les comportements et attitudes positives des enfants !

Gaëlle PATEYRON – document de formation 2014

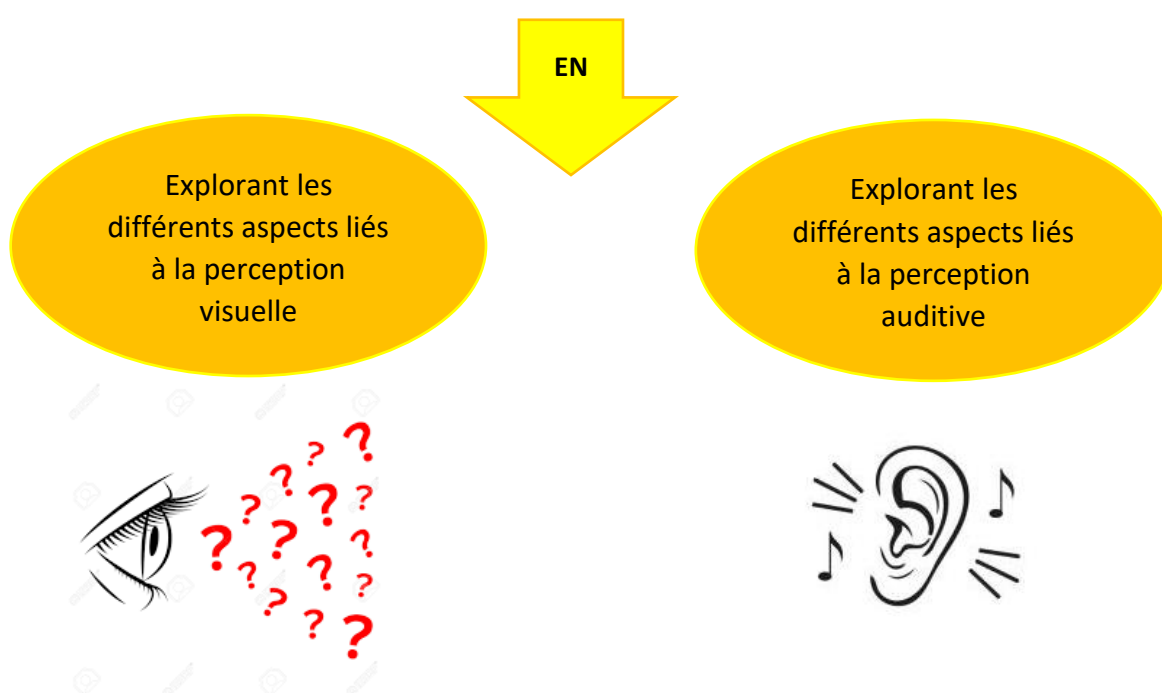


Objectifs et projet mis en place

Le projet est né d'une volonté des enfants de l'accueil de loisirs Jules Guesde qui voulait mener un projet autour des sons. En effet nous avons pu discuter avec eux du volume sonore qui parfois dérange certains enfants. S'en est suivi un débat autour des nuisances provoquées par l'excès de bruit et différentes situations et moments de la journée ont été évoqués comme très inconfortables pour la plupart des enfants notamment la cantine et les temps d'accueils.

De manière complémentaire la démarche éducative sera articulée autour de l'objectif suivant :

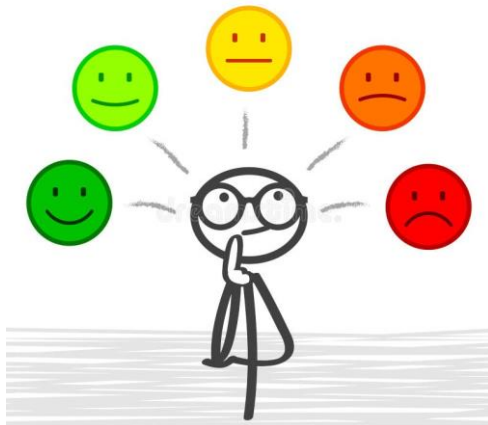
- Favoriser l'épanouissement et le bien-être de l'enfant au sein de l'accueil de loisirs



Pour se faire nous produirons et ressentirons des sons de différentes manières. Nous expérimenterons et jouerons avec l'air, les matières et les sons bien sûrs pour les amplifier, les atténuer et ainsi trouver les moyens possibles à mettre en œuvre pour améliorer la qualité de l'ambiance sonore de l'accueil de loisirs. En effet celle-ci a un impact non négligeable sur le bien-être des enfants et des adultes qui y vivent. Les sons sont utiles et sont présents en permanence autour de nous. Nos voix permettent de transmettre des informations ou d'exprimer des sentiments. La musique et les chants nous détendent où nous stimulent.

Nous ferons aussi le lien entre la vue et le son en les associant autour d'activités ludiques, créatives, sensorielles et scientifiques. Il s'agit de permettre aux enfant d'explorer la relation entre ces deux éléments et d'encourager leur créativité, leur écoute et leur observation.

Pour évaluer notre projet nous mettrons en place des temps journaliers en fin de journée avec un code couleur où un code son :



Exemple d'évaluation colorée



Exemple d'évaluation sonore

PRESENTATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

L'organisateur : Service Enfance et Jeunesse
1 rue de la Tour
1000 TROYES

LA VILLE DE TROYES COMPTE 7 ACCUEILS DE LOISIRS

Les accueils de loisirs offrent un mode d'accueil des enfants chaque mercredi et en période de vacances scolaires. Ils proposent des activités éducatives et ludiques, adaptées à différentes tranches d'âge et visant à favoriser l'épanouissement des enfants. Pour répondre aux besoins des familles et leur permettre de concilier vie familiale, vie sociale et professionnelle, la Ville de Troyes met en place une offre de service élargie, sur la base de trois formules : journée complète sans repas, journée complète avec repas ou demi-journée.

Accueil	Adresse	Téléphone	Formules
1	Loisi-Damien 135, rue Étienne-Pétron	06 11 37 56 93	Quartier des mercredi et pendant les vacances scolaires. • Journée complète sans repas : accueil de 7h30 à 12h et de 13h30 à 18h15. • Journée complète avec repas : accueil de 7h30 à 18h15.
2	Vassaux 6, rue des Vassaux	06 46 54 19 55	Quartier des mercredi et pendant les vacances scolaires. • Journée complète sans repas : accueil de 7h30 à 12h et de 13h30 à 18h15. • Journée complète avec repas : accueil de 7h30 à 18h15.
3	Marots 80 bis, rue des Marots	06 04 52 12 51	Quartier des mercredi et pendant les vacances scolaires. • Deux repas de 9h à 10h15 et de 12h30 à 13h. • Journée complète avec repas : accueil de 9h à 18h.
4	Sénardes 10, rue Jean Camille-Nick 2, allée Yves-de-Cepainville	07 77 30 93 26	Quartier des mercredi et pendant les vacances scolaires. • Deux repas de 9h à 10h15 et de 12h30 à 13h. • Journée complète avec repas : accueil de 9h à 18h. • Journée complète avec repas : accueil de 9h à 18h.
5	Jules-Guadet 2, Boulevard 14-Juillet 72, rue Charles-Gros	06 33 84 93 82	Quartier des mercredi et pendant les vacances scolaires. • Deux repas de 9h à 10h15 et de 12h30 à 13h. • Journée complète avec repas : accueil de 9h à 18h.
5	Point-du-Jour 11, rue Chesterfield 2, place de Solat	06 75 21 11 21	Quartier des mercredi et pendant les vacances scolaires. • Deux repas de 9h à 10h15 et de 12h30 à 13h. • Journée complète avec repas : accueil de 9h à 18h.
7	René-Périer 110 bis, av. Édouard-Henriot	06 33 37 50 10	Quartier des mercredi et pendant les vacances scolaires. • Deux repas de 9h à 10h15 et de 12h30 à 13h. • Journée complète avec repas : accueil de 9h à 18h.

● 3-6 ans
● 6-12 ans
● 3-12 ans

La Ville de Troyes compte 7 Accueils de Loisirs, soit 452 places disponibles pour les enfants de 3 à 12 ans.

L'Accueil de Loisirs Jules Guesde

Les enfants de moins de 6 ans sont à l'école maternelle 14 juillet au 2, boulevard du 14 Juillet



La capacité d'accueil des 3-6 ans est de 24 enfants

Les enfants de plus de 6 ans sont à l'école élémentaire 14 juillet au 72 rue Charles Gros



La capacité d'accueil des 6-12 ans est de 24 enfants



L'ACCUEIL DE LOISIRS JULES-GUESDE...

...est un lieu où la tolérance, la solidarité et le respect sont au cœur du projet de l'équipe d'animation. Les enfants de 3 à 12 ans expérimentent, testent, découvrent des activités créatives, des jeux sportifs et des ateliers artistiques, les encourageant à développer leurs compétences. Avec les plus grands, des temps de discussion et de débat sont initiés, et permettent aux enfants de préparer leurs vacances selon leurs envies et besoins.



Au Jules Guesde on apprend à se connaître et à connaître les autres, on se dépasse quand on en a envie, on crée des défis, on partage des fous rires, des moments de discussions, des connaissances, on valorise les compétences et on profite d'un moment rien que pour les loisirs.

JOURNÉE TYPE

Accueil du matin 8h-9h15

9h15 - 10h : rituels du matin présentation de la journée, humeur du réveil

10h-11h30

Mise en place des activités en lien avec le projet pédagogique et les choix et envies des enfants.

11h30- 12h

Retour au calme, rangement, préparation pour la restauration

12h-12h30

Départ des enfants qui ne mangent pas sur place

12h-13h45

Temps de repas puis temps libre, accueil des enfants ne mangeant pas à la restauration.

14h-16h

Pour les 3-6 ans temps de repos où temps calme puis activités

16h-16h45

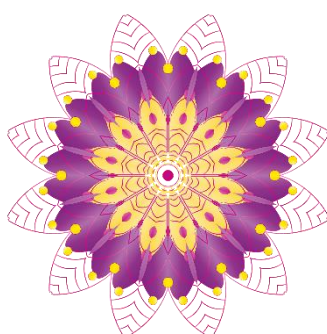
Goûter puis échanges sur la journée, rituel du soir : mon émotion de fin de journée

16h45-17h

Rangement

Pour les 6-12 ans temps calme puis retour aux activités

Accueil du soir 17h-18h



FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS DE LOISIRS DE LA VILLE DE TROYES

L'inscription à l'Accueil de Loisirs est possible pour tout enfant mineur, scolarisé et âgé de trois ans minimums dans le trimestre qui suit le 1er jour de fréquentation de l'accueil de loisirs et douze ans maximum au 31 août de l'année en cours. La scolarité n'est pas obligatoire pour les enfants de moins de 6 ans. (Art.1 règlement intérieur accueils de loisirs) L'inscription pour les mercredis est annuelle au moyen du dossier également valable pour la restauration scolaire, l'accueil et les activités périscolaires. Il est disponible sur le portail famille.troyes.fr, dans les accueils de loisirs, à l'Espace Audiffred ou dans les maisons de quartiers.

L'inscription pour les vacances scolaires se fait à la journée au moyen du dossier d'inscription et de la fiche ci-dessous ou via le portail famille.troyes.fr, dans les accueils de loisirs, à l'Espace Audiffred ou dans les maisons de quartiers. L'organisation des A.L. nécessitant notamment la mobilisation d'animateurs pour l'encadrement des enfants et le cas échéant l'organisation du transport, pour chaque période, une date limite d'inscription est arrêtée. Au plus tard 10 jours calendaires pleins avant la fréquentation (extrait du règlement intérieur art.3) Pour les enfants ne fréquentant pas une école maternelle ou élémentaire publique Troyenne, un certificat de scolarité est nécessaire.

Ville de Troyes - Tarifs 2023 applicables à compter du 1er janvier 2023 (sauf dispositions particulières)

ACCUEILS DE LOISIRS 3 à 12 ans			
Désignation des tarifs	Pour mémoire tarifs applicables jusqu'au 31/12/2022	Tarifs 2023 applicables à partir du 1er janvier 2023	Mode de fixation
3 à 12 ans - Vacances scolaires - Journée avec repas			
<i>Quotient familial</i>			
0 € à 300 €	6,90	5,00	décision
301 € à 500 €	4,90	4,50	décision
501 € à 700 €	7,30	7,50	décision
701 € à 900 €	9,40	9,40	décision
901 € à 1 100 €	14,00	14,90	décision
1 101 € et plus	16,80	16,90	décision
3 à 12 ans - Vacances scolaires - Journée sans repas			
<i>Quotient familial</i>			
0 € à 300 €	3,75	3,75	décision
301 € à 500 €	4,50	4,80	décision
501 € à 700 €	5,40	5,40	décision
701 € à 900 €	7,90	7,00	décision
901 € à 1 100 €	9,50	9,00	décision
1 101 € et plus	11,00	11,00	décision
3 à 12 ans - Mercredis journée complète avec repas			
<i>Quotient familial</i>			
0 € à 300 €	5,00	5,00	décision
301 € à 500 €	4,90	6,00	décision
501 € à 700 €	7,30	7,20	décision
701 € à 900 €	9,40	8,40	décision
901 € à 1 100 €	14,00	14,90	décision
1 101 € et plus	16,80	16,90	décision
3 à 12 ans - Mercredis journée complète sans repas			
<i>Quotient familial</i>			
0 € à 300 €	3,75	3,75	décision
301 € à 500 €	4,50	4,50	décision
501 € à 700 €	5,40	5,40	décision
701 € à 900 €	7,90	7,00	décision
901 € à 1 100 €	9,50	9,00	décision
1 101 € et plus	11,00	11,00	décision
3 à 12 ans - Mercredis - en 1/2 journée sans repas			
<i>Quotient familial</i>			
0 € à 300 €	2,00	2,00	décision
301 € à 500 €	2,40	2,40	décision
501 € à 700 €	3,00	3,00	décision
701 € à 900 €	4,00	4,00	décision
901 € à 1 100 €	4,80	4,80	décision
1 101 € et plus	6,00	6,00	décision

L'A.L. fonctionne tous les mercredis, voici le type d'accueil

proposé : Accueil en journée complète sans repas :

Les enfants sont accueillis de 8h00 (avec possibilité d'arrivée échelonnée jusqu'à 9h15) à 12h00 et de 13h30 à 18h00 (avec possibilité de départ échelonné à partir de 17h15).

Accueil en journée complète avec repas :

Les enfants sont accueillis de 8h00 (avec possibilité d'arrivée échelonnée jusqu'à 9h15) à 18h00 (avec possibilité de départ échelonné à partir de 17h).

Cette journée s'articule autour de « temps » qui donnent des repères à l'enfant et qui structurent sa journée :

Les temps d'accueil échelonnés du matin :



Ce sont des moments importants. Le directeur, ou un animateur aidé d'un ou plusieurs enfants, par roulement accueille les parents, note les présents et les informe du déroulement de la journée ou/et prend en compte les informations transmises par ces derniers (fatigue, heure de départ, ...).

A l'arrivée de chaque enfant, l'animateur lui propose un endroit pour poser ses affaires et l'accompagne aux toilettes pour lavage de mains. A son retour il vérifie les effets personnels avec l'enfant, l'identifie par une étiquette ou gommette puis lui propose un jeu, une activité dans les Espaces Permanents Dédiés ou ne rien faire s'il souhaite rester tranquille.

Rappels réglementaires pour l'arrivée du matin :

- **Les enfants de moins de 6 ans seront accompagnés, de préférence par un adulte, et confiés à un animateur de l'A.L.**
- **Les enfants de plus de 6 ans peuvent arriver non accompagnés.**

Rangement et rituel du matin :

A la fin de l'accueil, le directeur fait retentir la musique rituelle de rangement, connue et identifiée par tous. Les animateurs et enfants rangent les espaces d'accueil, vont aux toilettes et se rassemblent dans leurs espaces. Ce moment privilégié doit permettre à chaque enfant de s'exprimer autour de son humeur et ses émotions et aux animateurs de présenter les différents temps de la journée. Ils utiliseront pour ce faire des outils d'expression des émotions et/ou un support pour identifier les différents moments de la journée, par exemple « une pendule des temps ».

Les temps d'activités :

L'Activité, pourquoi et comment ? L'idée est de s'interroger sur le rôle de l'Animateur et sa place dans l'Accueil de Loisirs, en respectant les choix de l'enfant tout en étant force de proposition. Pour ce faire, nous avons décidé d'organiser les temps d'activité selon deux modes de fonctionnement : les activités autonomes ou « Espaces Permanents Dédiés » et les activités proposées par les animateurs.

Les temps du repas (déjeuner et goûter)

Le déjeuner :

Ces temps favorisent les échanges, les discussions et développent aussi l'autonomie et à la responsabilisation. Les animateurs sont garants de ces moments d'éducation à la santé et au partage. Les enfants sont donc invités à communiquer davantage sur leur degré d'appétit afin d'éviter un maximum le gaspillage de nourriture.

Les enfants sont amenés à se laver les mains avant le repas.

La restauration collective est organisée par le prestataire Sodexo. Les menus sont affichés un mois à l'avance à l'Accueil de Loisirs et sur le portail famille.troyes.fr.

L'équipe proposera aussi des repas hors de la cantine, type « pique-niques et repas froids », permettant de s'affranchir des contraintes horaires et d'intégrer les repas dans l'imaginaire de la journée par exemple.



Le goûter :

Le goûter est préparé par roulement par chaque animateur accompagné d'enfants volontaires. Il est diversifié, pourra être animé pour respecter un imaginaire mais est aussi un moment pendant lequel les animateurs effectuent un retour sur la journée des enfants.

Extrait du règlement intérieur art.2 :

« Pour une inscription en journée complète avec repas pendant les vacances scolaires, le repas et le goûter sont fournis par l'A.L.

Pour une inscription le mercredi après-midi, le goûter est fourni par l'A.L.

Les menus prennent en compte différents critères :

- l'équilibre alimentaire journalier dicté par le GEMRCN (Groupe d'Étude des Marché de Restauration Collective et de Nutrition) et le PNNS (Programme National Nutrition Santé)
- la saisonnalité des produits
- l'intégration de produits biologiques et de produits locaux

Le service de restauration a une vocation collective, il ne peut répondre à des exigences alimentaires liées à des convenances ou convictions personnelles.

Deux types de repas sont proposés : repas classique et repas végétarien protéiné.

Le choix de repas est précisé lors de l'inscription et pour la durée de l'année scolaire lorsqu'il s'agit des mercredis ou la période de vacances choisies. Les demandes de changement doivent être sollicitées par écrit auprès du service Relations avec les usagers dans le délai prescrit par l'article 3.3 du présent règlement. Les menus sont affichés un mois à l'avance à l'Accueil de Loisirs et sur le portail famille.troyes.fr.

Les enfants atteints de maladies chroniques, d'allergies ou d'intolérances alimentaires ont accès au service de Restauration collective. Cet accès nécessite la mise à la mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé établi à la demande des parents et validé par la Collectivité qui détermine les modalités de fourniture de repas spécifique hypoallergénique. »

Les temps de repos :

Il est primordial pour les plus petits dans leur besoin de récupération, mais aussi important pour les plus grands

Il a plusieurs avantages. Il permet à l'enfant de se libérer des tensions accumulées dans la matinée et de transférer les nouvelles connaissances dans la région de son cerveau responsable de la mémoire à long terme. Il doit être sécurisant et accompagné.

A l'Accueil de Loisirs, l'équipe le décline sous deux appellations : Sieste/Relaxe et temps calme.

La sieste est organisée au dortoir, en privilégiant les plus petits et aménagée de façon à ce que chaque enfant y trouve une place intime pour se reposer. Les enfants peuvent y apporter leur doudou et se voient raconter une histoire ou passer de la musique par un animateur qui reste tout le temps de la sieste. Le réveil de chacun est ensuite échelonné afin de répondre au mieux aux besoins de chaque enfant.

Pour les autres enfants, un temps de « relaxe », consistant à aménager un coin calme (coussins, coin « cocooning » etc.) peut être envisagé mais correspond aux enfants uniquement demandeurs.

Pour tous, ce moment doit être calme et permettre à chacun de se ressourcer après les repas et est appelé « temps calme » s'il est animé (méditation, massages...) ou « temps libre » si les enfants choisissent de se rassembler en petit groupe pour parler, faire des jeux de société... Des espaces sont aménagés à cet effet.

Enfin, nous considérons que le besoin de sommeil est souverain et que chaque enfant est à même de connaître son propre rythme. Ainsi un enfant a la possibilité de se reposer dès qu'il le souhaite, qu'importe son âge ou l'heure de la journée.

Les rituels pour les enfants de 3-5 ans :

Afin de rythmer les différents temps de vie quotidienne peu attractifs pour les enfants (rangement, passage aux toilettes, déplacements pour le repas...), l'équipe utilise le plus souvent possible des « rituels chantés ou dansés » qui permettent de rendre ces moments plus ludiques et moins rébarbatifs et peuvent eux aussi, être adaptés en fonction de la thématique de la période. Par exemple, après l'accueil du matin, les animateurs font écouter une musique aux enfants, signal pour ranger et mettent des défis en place, organisent un « bonjour » collectif et mettent en place, par exemple, un café-philos, puis proposent leurs activités, déguisés ou en musique.





Les temps d'échanges/débats :

Afin de respecter l'un de nos objectifs portant sur la liberté de choix et le bien-être des enfants, l'équipe aménage le plus souvent possible des temps pour recueillir la parole des enfants. Qu'ils soient autour d'un débat, d'une réunion, à l'occasion d'un temps calme ou d'un repas, mais aussi sous la forme plus solennelle d'un « Conseil des Sages », ces temps d'échange permettent aux enfants de faire de réels choix dans l'organisation (dans la limite du non-négociable), mais aussi d'apprendre à débattre sur des sujets de société ou de proposer des changements, prendre des responsabilités... Les formes que prennent ces temps sont diversifiées afin de permettre à chacun de s'exprimer.

Les temps d'accueil échelonnés du soir :

De même que le matin, ces temps sont très importants. Mais pour d'autres raisons. La répartition des tâches y est néanmoins similaire :

- Le directeur ou un animateur aidé d'un ou plusieurs enfants, par roulement, accueille les parents, note et identifie les personnes qui viennent chercher un enfant systématiquement (CNI ou équivalent) en adéquation avec les personnes mentionnées dans le dossier de l'enfant et répond aux éventuelles questions
- Un animateur et/ ou un enfant va chercher l'enfant et fait le lien avec le parent, l'informe des événements de la journée.

Rappels réglementaires pour le départ du soir :

- À l'exception des rendez-vous médicaux justifiés préalablement par écrit auprès du directeur de l'A.L, toute sortie est définitive.
- Afin de permettre le bon déroulement des activités tout en tenant compte du rythme de vie des familles, les départs échelonnés sont possibles le soir uniquement à partir de 17h15.
- Aucun enfant de moins de 6 ans n'est autorisé à quitter seul l'A.L. Il ne peut être remis qu'au responsable légal ou à un tiers autorisé âgé de 16 ans minimum.
- Par mesure de sécurité, l'enfant, non autorisé à quitter seul l'A.L., est remis à son responsable légal exclusivement dans l'enceinte de la structure.

- En aucun cas, les enfants ne peuvent être récupérés au cours d'une sortie, à la descente du bus ou dans la rue.
- Les enfants de plus de 6 ans autorisés à quitter seuls l'A.L. le quittent à 12h00 lorsqu'ils ne déjeunent pas ou à 18h00. Cette autorisation est subordonnée à une décharge de responsabilité signée du (des) responsable(s) légal(aux).
- À la fermeture de l'A.L., si le responsable légal de l'enfant ou l'une des personnes autorisées, ne sont pas venus chercher l'enfant, le (la) directeur (trice) de l'A.L. contacte sa hiérarchie qui prendra la responsabilité de la suite à donner.

LES MOYENS HUMAINS

Les directeurs/trices

La direction de l'Accueil de Loisirs est assurée par une personne permanente de la Ville de Troyes et un adjoint vacataire.

Les directeurs/trices sont formés/ées à la démarche de projet et bénéficient d'une formation continue. Ils/elles dirigent l'élaboration et la mise en œuvre du projet pédagogique de leur structure.

Un livret de direction leur est remis à leur arrivée (fiche de poste, projet éducatif, règlement intérieur des Accueils de Loisirs de la Ville de Troyes, élaboration du projet pédagogique, le livret de l'animateur, affichages obligatoires, pièces à présenter en cas de contrôle, fiche de sortie, notes de services ...)

Fonctions du/de la directeur/trice de l'Accueil de Loisirs :

Elle garantit la sécurité physique et morale des enfants accueillis, met en œuvre le projet éducatif, veille au bon fonctionnement de l'accueil en termes de gestion administrative, matérielle et financière.

- **Connaissance du contexte :**
 - S'approprié le Projet Éducatif
 - Elabore la trame du projet pédagogique
 - Rencontre les personnes susceptibles d'être des partenaires locaux
 - Echange avec l'organisateur sur la mise en œuvre du projet éducatif et l'aide dans son évaluation

● **Conduite pédagogique :**

- Présente et explique la trame du projet pédagogique de la structure en concertation, le met en œuvre quotidiennement et l'évalue
- Présente et explique la trame du projet pédagogique à l'équipe d'animation par le biais des réunions de « préparation ». La direction est garante de sa mise en place. L'objectif de ces rencontres est de mettre l'équipe dans une dynamique de projet.
- Définit les objectifs et finalise la rédaction du projet pédagogique
- Met en œuvre une démarche d'évaluation collective
- Choisit des méthodes pédagogiques
- Rend compte à l'organisateur du fonctionnement de l'accueil

● **Gestion d'équipe – management :**

- Participe au recrutement de l'équipe d'animateurs(trices)
- Conçoit une démarche d'évaluation des animateurs
- Accompagne l'équipe dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de leur projet d'animation / d'activités
- Organise et anime des réunions d'équipe (soit 20 heures)
- Transmet les informations liées aux réglementations nationales, régionales et départementales
- Forme et évalue les animateurs, notamment les stagiaires

● **Gestion budgétaire, du matériel, administrative, de l'alimentation, du personnel et des locaux :**

- Demande le budget prévisionnel et le suit,
- Elabore les devis et les réservations des prestations pour les activités spécifiques
- Commande le matériel, vérifie son rangement et son entretien
- Constitue les dossiers des animateurs/trices (diplômes, certificats médicaux ...)
- Déclare l'Accueil de Loisirs à la SDJEVA et vérifie la déclaration à la PMI (si présence d'enfants de moins de 6 ans)
- Affiche les documents obligatoires
- Vérifie les dossiers d'inscription des enfants (notamment régulièrement les numéros de téléphone des personnes à contacter en cas d'urgence)
- Tient à jour les registres de présence des enfants
- Réalise le bilan de fonctionnement
- S'assure de la commande initiale des repas et goûters
- Suit les commandes de ces derniers
- Tient à jour le registre du personnel (dont émargement)
- Gère le personnel (horaires, temps de pause, autorisations d'absence ...)
- Gère l'envoi des certificats de stage pratique des animateurs/trices et les saisi sur la plateforme dédiée
- Vérifie de la disponibilité des locaux
- Vérifie leur conformité

- Inspecte les locaux, l'extérieur, les véhicules afin de repérer les éventuels dangers et baliser/réparer/informer l'organisateur si nécessaire
 - Aménage les locaux avec le matériel adéquat
 - Coordonne le rangement et nettoyage des locaux
- **Sécurité/santé :**
- Vérifie les particularités de l'environnement, de l'existence d'arrêtés locaux (zones interdites, dangereuses ...)
 - Met en place et organise le suivi des protocoles de sécurité (incendie, confinement, exercices d'évacuation ...)
 - Prépare et suit les trousse de secours/pharmacie et registre d'infirmier
 - Lit les fiches sanitaires et repère des éventuelles allergies, P.A.I. entre autres
- **Communication :**
- Affiche les projets éducatif et pédagogique
 - Met en place régulièrement des temps de partage et d'échange avec les familles, le premier de l'année scolaire étant destiné à une présentation des projets éducatif et pédagogique
 - Met en place et promeut les outils de communication avec l'organisateur et l'équipe d'animation afin de favoriser la communication avec les familles et l'évaluation de l'A.L. (portail famille, temps de partage et d'échange, questionnaires de satisfaction ...)
 - Maintient et encourage les liens avec les familles

Les animateurs/trices

BAFA



pédagogique en cours, les fonctions, notes de services ...)

Ils/elles sont sous contrat à la vacation.
Le service Accueil Enfance Jeunesse a le souci de constituer des équipes stables.

Pour cela, les équipes d'animation sont formées à la démarche de projet et sont impliquées dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet pédagogique.

Un livret de l'animateur/trice est remis à leur arrivée (descriptif du poste, projet éducatif, règlement intérieur des Accueils de Loisirs de la Ville de Troyes, projet

Fonctions de l'animateur(trice) de l'Accueil de Loisirs :

Il/elle travaille à la mobilisation des individus au sein des groupes et privilégie la dimension collective dans son action éducative.

● **Auprès des enfants, il/elle :**

- Est garant de la sécurité physique morale et affective des enfants
- Connait les différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités
- Fait part au directeur des problèmes survenus au cours de la journée (mêmes minimes)
- Est force de proposition et s'adapte quand une activité ne fonctionne pas
- Sait adapter les activités à l'âge des enfants
- Gère complètement son activité de la préparation jusqu'au rangement
- Respecte les enfants en tant qu'individu à part entière
- Est à l'écoute des enfants

● **Auprès des parents, il/elle :**

- Va vers les parents afin d'échanger quant à la journée de leur enfant
- Sait répondre à des demandes d'organisation ou sait orienter vers les personnes concernées
- Est présent et actif aux moments de l'accueil et du départ

● **Avec ses collègues, il/elle :**

- Respecte ses collègues
- Sait travailler en équipe et écouter l'autre
- Participe aux réunions de préparation

- Sait se remettre en question et avoir un positionnement sur son action

Les prescriptions spécifiques à l'encadrement des mineurs émises par l'organisateur sont affichées dans le bureau du directeur notamment sous forme de notes de service.

Les savoirs

● **Le savoir-être**

L'animateur doit faire preuve d'ouverture, d'imagination, de curiosité. Il doit être cohérent dans ses actes et ses discours. Il doit être en conformité avec les éléments du projet pédagogique et respecter les règles de vie imposées au collectif. Par conséquent, l'animateur doit faire valoir son statut d'adulte, au profit du projet et au service de l'enfant.

● **Le savoir-faire**

Animer, c'est être capable d'agir sur son milieu et sur le monde environnant, par la pratique d'une multitude d'activités. L'animateur doit tenir compte du public (développement et besoins de l'enfant), de ses compétences, en utilisant des moyens adaptés. L'animateur ne sait pas tout faire, mais il cherche collectivement une réponse aux questions posées.

● **Le savoir-faire faire**

L'animateur entre dans une relation d'aide avec l'enfant de manière à ne pas faire à sa place de façon à conserver un rôle éducatif. Il doit laisser à l'enfant un espace de découverte personnelle. Cette relation d'aide adéquate dans l'activité, suppose pour l'animateur, d'avoir préparé ses interventions.

L'équipe, dans son ensemble, accompagne les enfants en véhiculant de façon quotidienne les principes de laïcité, de mixité, de solidarité... contribuant ainsi au « vivre et à l'agir ensemble ».

Elle connaît et met en œuvre les projets éducatif et pédagogique et est garante du respect des règles établies dans les accueils de loisirs (règlement intérieur, règles de vie ...) comme à l'extérieur (code de la route, code civil ...).

Chacun de ses membres doit garantir la sécurité physique et affective de l'enfant, favoriser son épanouissement, l'accompagner dans son développement personnel.



Normes d'encadrement

Les conditions d'encadrement et de qualification des accueils collectifs de mineurs sont fixées par les articles R227-12 à 228 Code de l'Action Sociale et des Familles.

- 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans
- 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans. Un animateur en plus peut être positionné sur chaque accueil de loisirs, en fonction des besoins d'accompagnement. Voir note de service liée aux déplacements (en annexe).

Temps d'évaluation

Des temps d'évaluation sont proposés à chaque animateur en fonction des besoins et attentes de la direction et/ou de l'animateur/trice de manière individuelle. Ces temps sont obligatoires en cas de stage pratique.

Des temps d'échanges sont prévus le matin afin de rappeler les points importants de la journée et les tâches de chacun, celui du soir permet de remonter les informations importantes et de faire le point sur la journée.

LES MOYENS MATERIELS ET LES PARTENARIATS

Les besoins en matériel pédagogique, sportif, d'entretien et de pharmacie sont renouvelés au fur et à mesure. Les différentes sorties sont estimées et planifiées. Toutes les demandes, en cohérence avec le projet pédagogique, sont soumises pour validation à la hiérarchie. Les partenaires sont un atout principal de la réussite d'un projet, ils se composent entre autres :



- Des familles
- Du Service départemental à la jeunesse, à l'engagement, aux sports et à la vie associative
- De la Caisse d'Allocations Familiales
- Des Services de la Ville de Troyes
- De la Police nationale, Gendarmerie
- De l'Education Nationale
- Des intervenants
- Des prestataires ...

LES ASSURANCES

Chaque enfant inscrit dans un A.L. devra être garanti par une police d'assurance en responsabilité civile, pour tous les dommages qu'il causerait à toute personne ou tout bien, dans le cadre des activités.

Les parents sont tenus de réparer les dommages qui pourraient être causés à des personnes ou des biens par leurs enfants dans le cadre des A.L. et d'établir une déclaration de sinistre auprès de leur assurance responsabilité civile en cas de dommages causés à des tiers.

LA COMMUNICATION AUTOUR DU PROJET



Une attention particulière sera apportée à la communication avec les parents afin de leur transmettre au mieux les valeurs de notre projet pédagogique. Ainsi, des plaquettes d'information sont distribuées, des outils de présentation du projet sont réalisés. A cela, s'ajoute la mise en place d'un outil d'évaluation à destination des parents (en cours d'élaboration). Des temps de partage et d'échanges réguliers sont mis en place au sein de l'Accueil de Loisirs.

LA SANTE

La fréquentation des A.L. est subordonnée à la réalisation de l'obligation vaccinale énoncée par le décret n° 2018-42 du 25 janvier 2018. Une contre-indication aux vaccinations doit être attestée par un certificat médical ; la fiche sanitaire de liaison jointe au dossier d'inscription doit impérativement être renseignée.

L'administration de médicament par le personnel de l'A.L. n'est pas autorisée sauf si le traitement est intégré à un P.A.I.

Si au cours de la journée, l'enfant développe des signes de pathologie, le directeur en informe le responsable légal et peut être amené à lui demander de venir le chercher.

En cas d'urgence, le directeur de l'A.L. ou un animateur fait appel aux services de secours.

Les animateurs ne peuvent pas effectuer des gestes de soin d'hygiène et ne peuvent notamment pas assurer le change de couches. La propreté acquise constitue donc un préalable à l'accueil de l'enfant afin de lui garantir un accueil serein et de qualité. (Extrait règlement intérieur art.2)

Dans le cadre de la crise sanitaire liée au covid-19, outre la surveillance de l'apparition de symptômes chez leur enfant, les parents seront invités à prendre sa température avant le départ pour l'accueil. En cas de symptômes ou de fièvre (38,0°C), l'enfant ne doit pas prendre part à l'accueil et ne pourra y être accueilli.

Les ACM sont équipés de thermomètres pour pouvoir mesurer la température des enfants (ou des personnels) dès qu'ils présentent des symptômes au sein de l'établissement.

L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP OU ATTEINTS D'UNE MALADIE CHRONIQUE



Les Accueils de Loisirs concourent au bien-être, à l'épanouissement et à l'intégration sociale des enfants y compris ceux en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique lorsque leur état de santé est compatible avec la vie en collectivité.

Les enfants atteints de maladies chroniques, d'allergies ou d'intolérances alimentaires ont accès au service de restauration collective qui nécessite la mise à la mise en place d'un P.A.I.

La Ville de Troyes a mis en place un certain nombre de mesures et de recommandations destinées à favoriser leur intégration : renforcement des équipes d'animation en nombre, en fonction des besoins d'accompagnement, stages de formation, rencontre des familles.

Toute démarche d'intégration de mineurs en situation de handicap, atteint de maladie chronique ou de troubles ponctuels de la santé dans une structure de loisirs ordinaire doit mettre en avant le bien-être de l'enfant, tout en préservant également, l'harmonie du groupe d'enfants accueillis et de l'équipe d'animation.

L'accueil d'enfants en situation de handicap qui nécessite des conditions matérielles et pédagogiques adaptées doit faire l'objet d'un contrat d'accueil et d'un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.).

Un entretien préalable avec le(s) responsables légaux permettra de définir en amont les adaptations nécessaires pour prévenir les difficultés et les sentiments d'échec ou de rupture, tant pour les familles concernées que pour l'équipe d'animation.

Ce temps d'échange avec le(la) chef(fe) de service Accueil Enfance Jeunesse de la Ville de Troyes et le(la) directeur(trice) de l'Accueil de Loisirs concerné est systématiquement réalisé afin d'échanger sur la situation de l'enfant et de répertorier les informations sur le contrat d'accueil. Le cas échéant, la Ville de Troyes pourra faire appel aux services de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative ou aux coordinateurs départementaux handicaps.

Il permet d'évaluer les conditions d'accueil et d'établir un contrat d'accueil les détaillant.

Une période d'essai progressive peut-être mise en place si besoin.

Il pourra être demandé un certificat médical d'aptitudes/inaptitudes aux activités pratiquées à l'A.L. (extrait règlement intérieur art.2)

LES SORTIES, DEPLACEMENTS ET TRANSPORTS



En ce qui concerne les sorties et les déplacements, ils doivent s'accompagner systématiquement d'une fiche de sortie (voir livret du directeur et de l'animateur) mentionnant le nom de l'AL, son adresse, le numéro de téléphone de la direction, quel que soit la destination et la distance.

Chaque enfant doit porter un élément permettant l'identification de l'Accueil de loisirs de provenance (le nom de l'AL, l'adresse, le numéro de téléphone de la personne référente du groupe en direction).

Dans le cadre de transport d'enfants dans un véhicule de 7 ou 9 places, le conducteur doit être accompagné par un animateur pour un trajet supérieur à 20 kilomètres.

Un trajet ne pourra excéder 2 heures, quel que soit le mode de transport.

Les enfants seront comptés et identifiés à chaque montée et descente de véhicule.

Dans le cadre de l'utilisation des transports en commun, les équipes d'animation devront être particulièrement vigilantes et attentives à éviter les périodes de fortes affluences et les mouvements de foule, et ajusteront en conséquence, la répartition des groupes :

- Ils ne devront pas excéder **16 enfants pour les moins de 6 ans et 24 enfants pour les plus de 6 ans** et autant que possible répartis en 2 groupes pour chaque tranche d'âge ;
 - Les enfants de moins de 6 ans seront encadrés par deux animateurs minimum quel que soit l'effectif ;
 - Un encadrement au-delà de celui imposé par le Code de l'Action Sociale et des Familles doit être envisagé :
 - 2 animateurs pour 8 enfants pour les moins de 6 ans ;
 - 2 animateurs pour 12 enfants pour les plus de 6 ans.
 - Un signe distinct pour chacun d'eux est obligatoire (ex : casquettes, foulards, gilets...).

Les prescriptions spécifiques à l'encadrement des mineurs émises par l'organisateur sont affichées dans le bureau du directeur notamment sous forme de note de service.

L'ACTIVITE PHYSIQUE REGLEMENTEE

... autre que celles liées au jeu et au déplacement, qui se déroulent conformément aux règles fixées par une fédération sportive ou qui présente des risques particuliers.

Elle n'est qu'un moyen de parvenir à la réalisation des intentions éducatives de la Ville de Troyes.

Un projet d'activité ou fiche de projet doit être annexé au projet pédagogique.

Il précise les conditions dans lesquelles l'activité est mise en œuvre et notamment la prise en compte des besoins psychologiques et physiologiques des mineurs. Quelles que soient l'activité et sa pratique (encadrement par l'équipe d'animation de l'AL ou recours à un prestataire extérieur), le directeur reste responsable.

Les familles sont informées des modalités de déroulement de cette activité.

Il appartient au directeur de l'AL de vérifier que les démarches de protection des usagers requises par le Code du Sport ont été effectuées, dont les compétences de l'encadrement (diplômes, brevets ...).

Il appartient au directeur puis à l'équipe d'animation d'évaluer les conditions de mise en œuvre de l'activité :

- Est-elle adaptée à l'enfant ?
- Le matériel, le lieu de pratique, les conditions climatiques sont-ils adaptés et vérifiés ?
- L'encadrement est-il compétent et diplômé ?
- L'effectif de l'encadrement est-il respecté ?



LES ATTENTES ET BESOINS DES ENFANTS

✓ L'enfant de 3 à 6 ans

Parce que nous devenons nous-mêmes au travers des autres et que le développement cognitif se fait en grande partie par l'interaction sociale, il paraît important de favoriser aussi les activités langagières et d'expression.

L'enfant de 3 à 6 ans est en plein développement. La fonction symbolique, l'apparition du dessin, du jeu symbolique, de l'image mentale s'établissent. L'animateur doit donc favoriser le développement psychomoteur et sensoriel de l'enfant en amenant des activités basées sur les 5 sens, parce qu'entre 3 et 6 ans, les enfants ont besoin de comprendre le monde. Les ateliers reposent sur des activités qui leur permettent d'observer, de toucher, de sentir, de goûter et d'écouter pour leur faire vivre des expériences concrètes et ludiques et tendent à accompagner l'enfant dans l'exploration du milieu environnant qu'il soit naturel ou culturel...

C'est aussi l'âge de tous les grands apprentissages : l'éducation à l'autonomie, accompagner les gestes de la vie quotidienne en leur permettant de se sentir encouragés et valorisés (ex : lors des repas, des rangements de salles...).

A cet âge, l'enfant est également à la découverte de son corps et notamment de son sexe de l'existence des deux sexes.

De plus, l'enfant à cet âge se dépense beaucoup et développe sa motricité fine. C'est pourquoi, l'animateur favorise les expériences motrices (courir, sauter, nager, grimper, danser, etc...) et la manipulation d'outils (crayons, gommes, pinceaux, ciseaux ...) dans ses animations : tout en veillant à respecter le rythme de l'enfant. Pour répondre au besoin de changement fréquent de centres d'intérêt, les activités doivent être courtes et variées (20 à 30 min), ...

L'enfant a besoin d'imiter pour se construire (importance du jeu symbolique). Il a également un très grand besoin d'imaginaire qui lui permet d'appréhender le monde sans risque à travers le jeu, la fiction.

Son vocabulaire s'élargit et il a besoin de communiquer en utilisant de plus en plus des phrases complexes. Il a besoin de sécurité, d'être seul parfois, de jouer seul, d'imiter les autres enfants ou les adultes et de s'évader dans l'imaginaire.

Les rituels sont importants pour les 3-6 ans. Organisé régulièrement une activité lors du temps d'accueil, proposer des horaires identiques de lecture, créer un cadre sécurisant ... rassure l'enfant.

Durant cette période, les relations de l'enfant avec les autres peuvent être compliquées. En effet, en alternance entre la construction de sa personnalité et la découverte des relations avec le monde. L'enfant se construit en passant tantôt par des phases autocentrées et tantôt par des phases d'exploration et d'ouverture vers l'extérieur. Cela peut se traduire par des besoins d'autonomie, une volonté de faire seul, mais aussi par de la timidité et une appréhension à aller vers les autres. L'enfant envisage le monde selon sa propre perspective et prendre en compte le point de vue d'autrui ou partager s'avère pour lui très compliqué.

Ces différentes attitudes sont provoquées par la prise en considération progressive du regard d'autrui qui s'installe. Les enfants adoptent des situations différentes en fonction des personnes qui les entourent.

✓ L'enfant de 6 à 8 ans

D'avantage tourné vers l'extérieur, il reçoit et intègre les expériences de la vie sociale notamment par le biais de l'école. L'évolution de l'enfant est moins flagrante mais progressivement la pensée enfantine s'efface. Il ne cherche plus des personnes à imiter mais des modèles, la posture de l'animateur est donc beaucoup plus observée qu'auparavant.

L'enfant acquiert les notions de causalité, la conservation de substance, de poids, de volume... L'animateur doit donc enrichir ses activités par l'apport d'idées nouvelles en favorisant ateliers qui privilégient la manipulation, la pratique, l'expression ou la fabrication parce que c'est en faisant par soi-même que l'on comprend le mieux et que l'on grandit.

Il a acquis la lecture, se passionne pour les histoires, sépare l'imaginaire du réel avec une attirance pour le réel. Les activités basées sur le jeu suscitent la curiosité de l'enfant et lui permet de faire des découvertes tout en s'amusant. Il a besoin d'ordre, il aime classer. Il se dépense physiquement beaucoup mais se fatigue et récupère aussi facilement. Il développe son adresse, son habileté et stabilise son schéma corporel (coordination, équilibre, latéralisation, ...). L'animateur doit ainsi favoriser l'activité physique mais intervenir pour freiner lorsqu'elle devient débordante.

L'enfant a toujours besoin de sécurité mais commence à demander plus d'indépendance par rapport à l'adulte. L'animateur accorde donc l'importance aux activités collectives tout en ne négligeant pas les activités individuelles...

L'enfant tente à cet âge de braver l'interdit. L'animateur doit donc être vigilant aux bêtises éventuelles.

L'enfant devient capable de coopération. La camaraderie se développe. C'est le début des grands jeux collectifs où la variété des activités est primordiale pour enrichir le développement psychomoteur et se confronter aux règles à respecter pour bien vivre ensemble. La coopération est un bon moyen pour lui permettre de progresser avec l'aide de l'autre. Ainsi, cela l'amène renforcer ses expériences et d'en découvrir de nouvelles grâce à la notion de groupe. Le sentiment de justice morale et d'autonomie se développent... l'enfant est responsable sur les temps de vie quotidienne.

✓ L'enfant de 8 à 12 ans

Les profils des enfants peuvent grandement différer entre 8 et 12 ans selon les expériences de vie de chacun. Certains enfants complètement tournés vers l'extérieur vont avoir une capacité d'adaptation et de jugement proche de l'adulte tandis que d'autres, ayant entamé l'époque de la puberté, peuvent au contraire être davantage recentrés sur eux-mêmes et plus exclusifs dans leurs relations avec les autres.

Dans la vie de groupe en accueil de loisirs cela peut se traduire de deux manières qui peuvent rapidement basculer de l'une à l'autre. On peut donc parfois observer une cohésion de groupe renforcée et une forte demande d'activités où les interactions et

la coopération sont omniprésentes et parfois, au contraire, un groupe divisé et reconfiguré en plusieurs "clans" définis par des sentiments d'amitié renforcé et/ou d'amour et même parfois de haine.

La camaraderie laisse sa place à des relations plus exclusives formées par le biais des personnalités de chacun qui s'affirment et qui se rencontrent. Bien que l'analyse des enfants tende de plus en plus vers un contraste oscillant soit vers le blanc soit vers le noir, d'importants progrès s'effectuent dans leur raisonnement. Leur sens critique s'aiguisé, et il paraît important d'apporter une grande considération à leur avis. Bien que cela ne soit pas nécessairement explicité, ils sont relativement ouverts aux nouvelles expériences et à la confrontation d'idées. Ce retour progressif à la subjectivité au début de l'adolescence peut justement pousser certains enfants à vouloir exprimer davantage leur vision des choses et de nombreuses activités peuvent être développées autour de ces personnalités en phase de maturation (théâtre, jeu de rôle, débat de société etc.).

↳ Pour l'enfant de 8 à 10 ans :

Apprentissage de la performance et des techniques sportives spécifiques, possibilités physiques (de vitesse, de rapidité) et de maîtrise de son corps. L'enfant accorde de l'importance à relever des défis, qui l'amène à aller plus loin, à se surpasser... Il s'exprime avec moins de spontanéité et sa créativité est en baisse. Il ressent le besoin d'imaginer, de collectionner et aime la lecture.

↳ Pour l'enfant de 10 à 12 ans :

Le jeune rentre dans la période où son cerveau va atteindre sa pleine maturité, où il peut établir les relations entre la réalité et la possibilité. Les activités doivent donc être basées sur la démarche expérimentale, la recherche ou la créativité. Les ateliers s'appuient le plus possible sur les idées des jeunes et leurs expériences, pour qu'ils soient actifs dans leur démarche, qu'elle soit intellectuelle, artistique ou sportive.

L'évolution physique est rapide. Le décalage entre garçons et filles s'affirme ces dernières entrant en phase pré-pubère. L'entente entre les deux sexes leur pose problème bien que chacun porte de l'intérêt à l'autre. L'animateur doit donc prendre en compte les différences entre les filles et les garçons dans les besoins et favoriser les jeux d'équipes mixtes (dodgeball, thèque...) qui les font s'apprivoiser...

Le jeune va remettre en cause le cadre dans lequel il évolue. Il a besoin d'en éprouver le bien fondé et la solidité. Quelques règles choisies et négociables par les jeunes pour gagner en autonomie mais avec une majorité de règles non négociables pour se confronter à un cadre stable.

L'animateur est meneur du groupe mais favorise les situations de responsabilité par les jeunes. Il doit favoriser la transmission de techniques, les projets à long terme, permettre les échanges d'idées et faire émerger la réflexion. L'animateur est force de proposition durant les activités mais il doit également s'adapter en fonction des attentes et de la demande des jeunes. Ce public plus autonome et très exigeant requiert chez l'animateur à la fois rigueur et inventivité. Il doit savoir accompagner leur besoin de nouveauté tout en faisant respecter son autorité.

Les jeunes affirment leur personnalité et ont besoin d'indépendance et de se détacher de la sphère familiale car le monde extérieur les attire et les intéressent davantage. Ils sont tous en quête d'indépendance et les mettre en situation de responsabilisation est pertinent (prise de décisions, choix dans les activités...). C'est

l'âge des « moments forts entre copain », importants pour construire un nouvel espace social.

A partir de 10 ans, les jeunes « n'ont plus besoin d'une surveillance particulière de tous les instants ». Ils peuvent donc rester seuls dans une salle si les parents en sont informés, si les membres du groupe sont suffisamment responsables, que cette autonomie soit limitée dans le temps et que l'activité proposée comme le lieu de son déroulement ne présentent pas de danger particulier...

PLANNINGS D'ACTIVITES

SERVICE ENFANCE JEUNESSE

Programme des activités de vos enfants pour
Les enfants de 3 à 6 ans

Du lundi 22 avril au vendredi 03 mai 2024

Cette programmation est susceptible d'être modifiée (météo, événements...)

Semaine du 22 avril au 26 avril

- Ateliers scientifiques**
 - Bulles de couleur
 - Chromatographie
 - Mélange des matières
- Ateliers visuels**
 - Toupies colorées
 - Arc-en-ciel
 - Couleurs et émotions
 - Pointéisme
- Ateliers sonores**
 - Détournement de pailles
 - Entraîne tes cordes vocales
 - Passé-moi-le-son
 - Jeu de percussions

Activités spéciales et sorties

Piscine

- 26 avril - après-midi
- 30 avril - matin
- 02 mai - matin

Journée jeux avec l'accueil de loisirs Louis-Dumont

- 25 avril - journée

Il était une fois un jardin coloré et musical avec « 1a-boîte-de-Christine »

- 29 avril - matin

Atelier bien-être avec « 1, 2, Troyes yoga »

- 03 mai - matin

Semaine du 29 avril au 03 mai

- Ateliers scientifiques**
 - Fabrication de la pluie
 - La danse des spaghettis
 - Lévitacion
- Ateliers visuels**
 - Causeries animées
 - La course aux images
 - Couleurs et sons
 - Chasse aux couleurs
- Ateliers sonores**
 - Grelé-grelot
 - Kim-sons
 - Le jeu du DJ
 - Connaissez-vous la chanson?

Espace Audifred - Pôle municipal de la Famille - 1, rue de la Tour - 03 25 70 47 77 - relations.usagers@ville-troyes.fr - famille.troyes.fr

SERVICE ENFANCE JEUNESSE

Programme des activités de vos enfants pour
Les enfants de 6 à 12 ans

Du lundi 22 avril au vendredi 03 mai 2024

Cette programmation est susceptible d'être modifiée (météo, événements...)

Programme soirées

Nager - le 23, 24, 25 avril - matin

Piscine - le 30 avril et le 02 mai - par groupe de 15 enfants

Rituel du matin - comment te sens-tu?

Rituel du soir - qu'est-ce que j'ai apprécié ou non dans ma journée?

Maison de la science

L'univers de la vue

Pluie de sable, illusions d'optique, mains en 3D, crée ton instrument, ateliers photos, peindre autrement, jeu d'ombres et lumières, l'entrechoc des couleurs, l'art de la magie, pluie de sable

L'univers du son

Messages rythmiques, percussions, parcours sans sons, faites vibrer vos cordes vocales, bêtet-des-sons, voyage à travers les sons du monde, mur des vibrations

L'univers du jeu

Super-poulet, télé-achat, la thèque des couleurs, rallye à la recherche des instruments perdus, le tour des cartes, le magicien pétrifié

Atelier « musique ou bruit » - le 23 avril

Atelier « l'oreille et le son » - le 25 avril

Atelier « ombre et lumière » - le 30 avril

Atelier « kaléidoscope » - le 02 mai

Espace Audifred - Pôle municipal de la Famille - 1, rue de la Tour - 03 25 70 47 77 - relations.usagers@ville-troyes.fr - famille.troyes.fr